



Mon affectation dans le Tarn dép. 81

Tu as passé un concours académique. Lors de ton inscription au CRPE, tu as fait des vœux de département. Tu y seras affecté-e en fonction de ton rang au concours et de tes vœux.

Première chose à savoir : **Chaque département reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires.**

Si tu es affecté-e dans le département du Tarn :

Selon ton statut, tu seras soit :

- à mi-temps en formation à l'**INSPE** (1 Rue de l'Ecole Normale – 81000 Albi) et à mi-temps en classe.
- à temps plein en classe.

Concernant les affectations dans les écoles :

Deux étapes à ne pas rater

- Dès ton affectation dans le Tarn, tu recevras la liste des postes réservés pour les PES. Tu devras classer tes vœux à partir de cette liste. L'affectation se fait par rang de classement au concours. Tu connaîtras ton école d'affectation avant la sortie des classes et tu pourras ainsi prendre contact avec le directeur et tes futurs collègues.

- Dans un second temps, tu seras convoqué-e à une réunion à la DSDEN du Tarn. Au cours cette réunion, qui aura lieu dans le courant de la deuxième semaine de juillet, tu renconteras la Directrice Académique, le directeur de l'**INSPE**, les différents partenaires de l'Education Nationale. Ce sera aussi le moment de remplir les formalités administratives.

Pour information

- Lien vers la liste des postes réservés pour les PES. Attention : c'est une liste à titre indicatif qui, à la marge, peut être modifiée par l'administration.

https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac_toulouse/files/2025-03/dsden-81-annexe-3-postes-pes-2025-76512.pdf

Conseil

- Consulte très régulièrement ta messagerie.

Des interrogations

Contacte-nous : nous sommes là pour répondre à tes questions !

A bientôt !



Marie -Véronique DROUARD-GUIET
Secrétaire Entrée Métier
SE-Unsa 81
[05 63 54 31 26](tel:0563543126) - 81@se-unsa.org.